Ville de
BORDEAUX

Maison du jardinier et de la nature en ville

VILLE DE BORDEAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.) POUR MISE EN CONCURRENCE DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Installation d'un Foodtruck / Foodbike place d'Arlac à Bordeaux

Ce document décrit le déroulement de la procédure et explique au candidat comment il doit y répondre

A LIRE ATTENTIVEMENT

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS :

~~12/10/2026 à 12h00~~

REPORTEE au 26/10/2026 à 12h00

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

1.1. – CONTEXTE

La Ville de Bordeaux lance une consultation afin de recueillir les propositions des professionnels intéressés pour proposer un service de restauration ambulante type FOOD TRUCK ou FOOD BIKE place d'Arlac à Bordeaux sur un emplacement disponible de 16 m2 maximum. CF PLAN EN ANNEXE du présent document.

Il s'agit de 2 lots différents :

- **Lot 1 « Mardi » :** Les mardis matin lors du marché hebdomadaire, pour une proposition type « petit déjeuner » (boissons chaudes, café, thé, viennoiseries ou autres articles sucrés …)

- **Lot 2 « Vendredi » :** Les vendredis de 16h à 21h30 pour deux séquences :
  - **de 16h00 à 18h30** pour une proposition type « goûter» (crêpes, glaces, boissons sans alcool…),
  - **puis de 18h30 à 21h30** pour une proposition de plats à emporter (type « **finger food, pizza, tapas, soupe, tacos....**») et vente de boissons avec et sans alcool.

⚠ Attention, si vous répondez au lot "vendredi", vous devez avoir la capacité de fournir ces 2 propositions (goûter et plat à emporter le soir)

⭐ ***Quels sont les atouts de la place ?*** ⭐

Le marché du mardi matin (boucherie, fromagerie, fruits et légumes)

L'école Alphonse Dupeux, Une résidence étudiante en proximité immédiate

Un quartier dynamique

Un équipement électrique existant si besoin

Une « petite licence à emporter » sera attribuée au candidat pour la seule séquence « Vendredi de 18h30 à 21h30 ». Il est précisé ici que le candidat devra s'assurer du caractère raisonnable des consommations des boissons alcoolisées qu'il vend.

Les petits ➕

Vous pouvez proposer un fond sonore le vendredi soir pour la séquence de 18h30 à 21h30 (dans la limite des règles en vigueur et dans le respect de la tranquillité des riverains alentours).

Vous pouvez amener des tables type « mange-debout » étant entendu que leur stockage et entretien seraient à Votre charge exclusive.

Si vous êtes retenu, la ville vous attribuera un titre vous autorisant une occupation privative du domaine public à titre temporaire précaire et révocable, régi par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques.

1.2. – CONDITIONS FINANCIERES

En application des dispositions de l'article L. 2125-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance fixée par arrêté, laquelle doit tenir compte des avantages de toute natures procurés au titulaire de l'autorisation.

Le tarif 2025 "Point ambulant" s'applique ici : 2.50 € le m2 et par jour + un forfait électrique de 8.38 € par jour (le forfait électrique ne s'applique pas si vous êtes autonome). Un emplacement de 16 m2 maximum est autorisé.

Le montant sera réactualisé tous les ans selon la grille des tarifs fixée par arrêté municipal.

1.3. MODE DE PASSATION ET REGIME JURIDIQUE DE LA PROCEDURE

Conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la procédure de publicité et de mise en concurrence est librement organisée par la Ville de Bordeaux.

Cette procédure de sélection préalable a pour objet d'apporter les garanties exigibles en matière d'impartialité et de transparence, et d'assurer les mesures de publicité afin de permettre aux candidats potentiels de se manifester.

1.4. **ARTICLE 2 : DOCUMENTS A RETOURNER PAR LE CANDIDAT : c'est obligatoire** 🚨

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes rédigées en langue française :

2.1 – 🚨 CANDIDATURE : pièces administratives obligatoires 🚨

⁉️‼️Pour chacun des lots ‼️, vous devez impérativement fournir ces documents (pas de panique vous les avez forcément dans votre ordinateur ou en version papier 🧘 🧘)

- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de l'année en cours de moins de 3 mois ou inscription à la Chambre des Métiers
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Copie d'une pièce justificative d'identité (CNI, passeport, carte de pèche, carte de chasse, permis de conduire)
- Copie de la carte grise du véhicule qui sera stationné
- Justificatif de domicile de -3 mois
- Copie de récépissé de déclaration d'un débit de boissons à consommer sur place, d'un débit de boissons à emporter - art L 3332, L3332-4,L3332-4-1, du code de la santé publique - cerfa 11542*05 si restauration, vente et dégustation d'alcool à emporter
- Copie du récépissé de déclaration d'identification du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (déclaration à faire auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection du lieu d'implantation de l'établissement. Cerfa n°13984
https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou organisation-de/assurer-une-activite-de-76/article/preparer-ou-vendre-de-denrees-276

- Un compte rendu de vérification périodique du foodtruck ou foodbikes
- Une attestation de formation spécifique d'hygiène alimentaire ou copie du diplôme de cuisinier ou formation équivalente
- Un certificat d'enlèvement des huiles usagées pour ceux qui utilisent de l'huile de friture.

2.2 – OFFRE : dossier à remettre obligatoirement 🚨

🚨 Vous pouvez présenter votre dossier sous quelque forme que ce soit : powerpoint, flyer, présentation écrite avec photos permettant de juger les points suivants 🚨 :

‼ Pour chacun des lots ‼, le dossier devra à minima comporter les informations suivantes :

- **Alimentation de qualité et locale** :
  - Dites-nous tout sur vos produits : provenance, labels éventuels, diversité, originalité et
  - Racontez-nous comment vos produits vont plaire aux riverains (parents d'élèves, écoliers, étudiants, séniors) souhaitant trouver une offre rapide de restauration et de boissons, pour partager un moment convivial en famille ou entre amis.

- **Caractère environnemental** : détaillez quel est l'impact environnemental de **votre** concept et les moyens mis en œuvre dans la gestion des déchets et contenants. Notamment, la possibilité pour les clients de venir avec leur contenant (mug, assiettes…) sera bienvenue.

- **Présentation de la carte des menus** : montrez-nous votre savoir-faire : quels sont vos menus, les prix pratiqués, avez-vous une offre végétarienne, comment adaptez-vous votre offre aux saisons….

- **Caractéristiques du véhicule** : présentez-nous un visuel de l'outil de production, ses dimensions adaptées au site, des photos, des équipements conformes à la réglementation sanitaire notamment

- **Moyens mis en œuvre pour la communication** :
  - Parlez-nous de votre parcours professionnel
  - Quels sont vos moyens de communication (site Internet, divers réseaux sociaux)

⚠ Toutes ces informations sont très importantes afin de juger votre proposition, car elle sera notée selon les critères indiqués à l'article 4.2 ci-dessous ⚠

Vous pourrez également apporter tout autre élément jugé utile.

2.3 – ENGAGEMENT : à remettre obligatoirement 🚨

Si vous candidatez, merci de bien vouloir prendre connaissance de la charte de bonnes conduites et de nous la renvoyer signée. **Ce document est à joindre obligatoirement à** votre dossier 🚨

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES PROPOSITIONS

Nous comptons sur vous pour répondre au plus tard aux date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de consultation.
Sinon nous ne pourrons pas étudier votre candidature.

Le dossier est à déposer sur la plateforme https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr.

« Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un food-truck/food-bike place d'Arlac».

ARTICLE 4- CRITERES ET METHODE D'ANALYSE DES OFFRES

4.1. ANALYSE

Nous analyserons votre dossier scrupuleusement au regard des pièces exigées à l'article 2 du présent règlement de consultation.

. En cas de dossier incomplet, vous pourrez le compléter dans un délai de 7 jours à compter de la date de la demande par les services de la Ville.

Si le dossier n'est pas complété dans le délai imparti, la proposition sera considérée comme irrecevable et sera écartée d'office.

Les candidats qui ne justifieraient pas de leur conformité au regard de la règlementation en vigueur de l'installation dédiée à l'activité, verront leur offre jugée irrégulière.

Seront éliminées les offres suivantes :

- **Les offres inappropriées** : Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec la consultation parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de la Ville de Bordeaux ;
- **Les offres irrégulières** : Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète et qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale

4.2. CRITERES D'ANALYSE

L'analyse des offres de chaque lot se fait sur la base des critères suivants :

1	**ALIMENTATION DE QUALITE ET LOCALE : Qualité des produits, BIO, circuits courts, provenance, produits labellisés etc. afin d'encourager les consommations de produits durables et sains**	30 points
2	**CARACTERE ENVIRONNEMENTAL : Efforts liés à la préservation de l'environnement : concept de l'outil, moyens mis en œuvre dans la gestion des déchets, contenants**	30 points
3	**CONCEPTION DES MENUS : Capacité à proposer une gamme diversifiée et adaptée aux besoins des consommateurs attendus place d'Arlac, Capacité à répondre au mieux à de la vente à emporter à déguster en déambulation Capacité à proposer des menus à dominance végétale**	20 points
4	**ESTHETIQUE - ORIGINALITE - RESPECT DES NORMES : visuel de l'outil de production, dimension adaptée au site, photos, équipement conforme à la réglementation sanitaire notamment**	15 points
5	**MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CANDIDAT : Parcours et diplôme en restauration du candidat, expériences similaires, site internet et autres moyens de communication sur les réseaux sociaux**	5 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Cas de notation du critère
La méthode utilisée pour la notation des critères est établie de la manière suivante :

Grille d'évaluation de la proposition en réponse à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt / Notation attribuée en points :

- Très satisfaisante => 9 / 9,5 / 10
- Satisfaisant => 7 / 7,5 / 8 / 8,5
- Moyennement satisfaisant => 5 / 5,5 / 6 / 6,5
- Peu satisfaisant => 3 / 3,5 / 4 / 4,5
- Insatisfaisant => 1 / 1,5 / 2 / 2,5

ARTICLE 5 : NEGOCIATION

Le maire de Bordeaux ou son représentant se laisse la possibilité d'engager des négociations avec un maximum de 3 candidats ayant remis une offre recevable, les mieux classés dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Dans ce cas, la sélection des candidats s'effectuera au regard d'un premier classement établi en application des critères d'attribution mentionnés à l'article 4.2 ci-dessus.

Les candidats qui ne seront pas appelés à participer aux négociations en seront informés.

Les candidats qui auront été retenus à l'issue de cette première sélection pourront être auditionnés par phase successive par un jury autant de fois que nécessaire. La négociation s'effectuera soit par un échange de courriers soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation dont les débats seront actés par compte rendu. La négociation pourra porter sur tous les éléments de la proposition.

En cas de réunion, une convocation individuelle précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion, l'ordre du jour prévisionnel, les modalités de convocations, la liste des membres de l'administration et du Jury présents, la durée de la séance de négociation et/ou tout ou partie des questions relatives aux propositions et/ou tout autre élément que le représentant de la Ville jugerait nécessaire au bon déroulement de la réunion sera adressé par courriel aux candidats.

A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre **une proposition finale** sous le délai qui leur sera indiqué.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES / QUESTIONS

Vous devez impérativement transmettre vos questions via la plateforme de dématérialisation

https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 : INDEMNITES

Aucune indemnité ni remboursement ne sera alloué aux candidats au titre des dépenses de déplacement, des frais d'étude et d'élaboration des offres, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de mettre fin à cette procédure, à tout moment, pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 8 : VOIES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet CS 21490 33063 BORDEAUX

Tél : +33 556993800 Télécopie : +33 556243903 Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : http://bordeaux.tribunal-administratif.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet CS 21490 33063 BORDEAUX